

Règlement judo

Sécurité et hygiène.

2024-2025

1. Les enfants sont amenés par leurs parents ou une personne désignée par eux et sous leur entière responsabilité. Le club n'étant pas responsable de la surveillance des enfants avant et après les cours ou des différentes manifestations ou compétitions organisées par le club ou les autres clubs.

Avant de déposer les enfants, assurez-vous que les cours ont bien lieu.

Les enfants n'ont pas le droit de jouer sur le tatami avant et après les cours.

Si exceptionnellement le professeur vous autorise à assister à une partie du cours, vous devez veiller au calme et au silence au bord du tapis.

2. Pour la pratique du judo, il faut retirer les bracelets, les barrettes, boucles d'oreilles et autres objets pouvant être dangereux pour soi ou pour les autres.

Les pratiquants doivent avoir un kimono non taché, les pieds et les mains sont propres, les ongles coupés courts.

Tee-shirt blanc pour les filles, chaussons ou tongs obligatoires pour se déplacer dans le gymnase (pour aller aux toilettes par exemple).